

Objet : Subvention - Association « Roue Libre »

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir M. GARCIA). CUCCURU. ILBERT. LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). RUBIER. TAVEL (Pouvoir F. DUPRAZ). VOISIN.
.....

Le Président,

Présente à l'assemblée la demande de l'association « Roue Libre » qui a sollicité dans le cadre de ses activités 2025, auprès de la CCLA une subvention de 1000 € répartie comme suit :

- 800 € pour le développement et la consolidation de l'atelier temporaire installé à St-Alban-de - Montbel,
- 200 € pour des actions d'animation et de promotion du vélo grand public et notamment la création d'une bourse aux vélo sur le territoire de la CCLA au printemps 2026 ;

Invite le conseil communautaire, après information de l'avis favorable du Bureau de la CCLA, à délibérer pour approuver l'attribution d'une subvention de 1000 € à l'association « Roue Libre ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 23 voix « Pour », 0 abstention et 1 voix « Contre » (M. Grollier) :

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 Euros à l'association « Roue Libre »,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

